

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2015, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 039, P-1, o. 033, C-4.1, o. 088 et O-0.1, o. 039 relatives à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 01-277, o. 005 aux fins d'autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé au 300, rue Léo-Pariseau (Tour Transat), pour l'événement du Grand Prix Cycliste 2015 de Montréal;
- P-3, o. 001 établissant les heures auxquelles ne s'applique pas l'obligation de tenir son chien en laisse dans l'aire spécifique du parc Jeanne-Mance;
- C-4.1, o. 089 déterminant l'établissement d'une zone scolaire sur la rue Rivard, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph Est, face à l'École supérieure de ballet du Québec;
- C-4.1, o. 091 établissant le retrait des feux de circulation et leur remplacement par des panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection de l'avenue Laurier Est et de la rue de Bordeaux;
- E-7.1, o. 013, E-7.1, o. 014, E-7.1, o. 015 et E-7.1, o. 016 relatives à la fixation de diverses dates concernant l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public pour l'année 2016,

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et du *Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public* (R.R.V.M., c. E-7.1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 septembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx